Secrétariat général

Service du pilotage et de l'évolution des services

Présentation du déroulement du dialogue de gestion pour 2013 18 février 2013



MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

www.territoires.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Qu'est ce que le dialogue de gestion ?

- Processus de discussion au sein d'un programme entre les différents échelons
- Les responsables à tous les niveaux s'entendent sur les objectifs, les moyens correspondants et des modes de pilotage.
- Processus continu de février de l'année n à février de l'année n +1.
- Le SG organise le dialogue de gestion ministériel

Direction du budget





Responsables de programmes





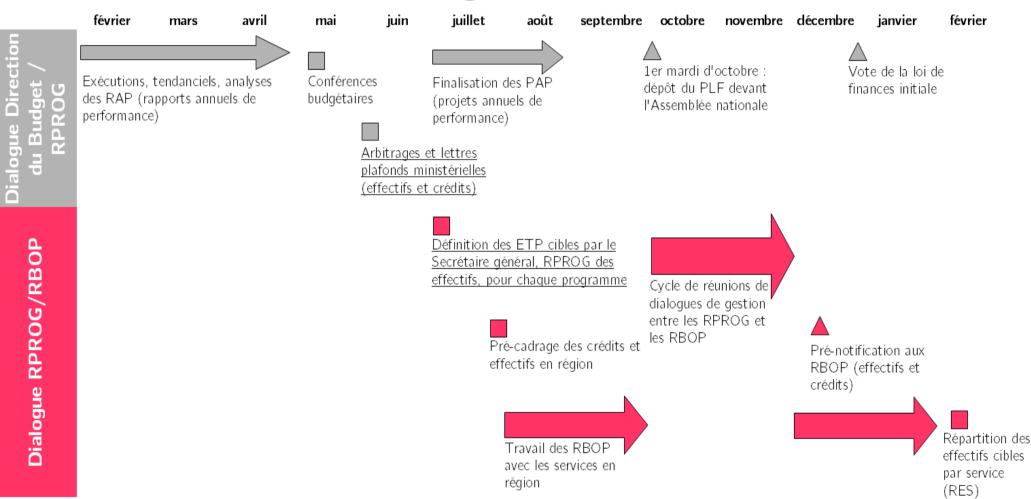
Responsables de BOP





Responsables d'unité opérationnelle

Les grandes étapes du dialogue de gestion



2012 : un dialogue de gestion complexe ...

- 2012 n'était pas une année ordinaire (élections, 2 ministères, triennal 2013-2015 (trajectoire à 3 ans))
- Un calendrier sous contrainte et à articuler avec les grands chantiers du moment (modernisation de l'action publique, réformes à mener sur certaines missions des MEDDE/METL)
- Programme UTAH (évolution maquette budgétaire+réformes)
- Programme PEB (effectifs police de l'eau)
- Transfert des services navigation (sauf missions régaliennes) à VNF
- Et plusieurs mesures de périmètres, dont le transfert Sécurité routière vers le ministère de l'intérieur

... mais un dialogue de gestion modernisé

- L'ensemble des réunions (près de 300 en 5 semaines) mené en visio conférence (hors lle de France) :
 - Démarche éco responsable (pas de déplacement à Paris des DREAL)
 - Forte participation des équipes techniques des DREAL
- Discussions recentrées sur les aspects plus stratégiques avec une logique plus transversale
- Une séquence importante consacrée aux aspects RH (orientations ministérielles, gestion prévisionnelle des effectifs, formation)
- Chantier de modernisation des processus d'allocation des moyens lancé au 1 er semestre 2012

Objectifs et conséquences

Un double objectif:

- mettre en place des <u>modalités d'allocation partagées et équitables, basées</u> <u>sur une compréhension fine des activités et des missions</u> confiées aux services déconcentrés, et non plus sur l'historique de la situation.
- approfondir la réflexion sur les <u>priorités et vérifier que les services</u> <u>déconcentrés disposent des moyens suffisants pour exercer leurs missions</u>

Des conséquences concrètes dès 2013

- Par elle même, la méthode ne crée ni ne supprime d'effectifs
- Mais effet de redistribution des effectifs entre les services (hausse et baisse)
- Lissage des variations les plus fortes pour faciliter la mise en œuvre RH sur le terrain

Pourquoi une modernisation des méthodes d'allocation des moyens ?

- En réponse à une demande exprimée notamment par les services déconcentrés, en particulier les DREAL dans leur rôle de responsables de zone de gouvernance (RZGE)
- Après une période de forte réorganisation des structures entre 2006 et 2010 couplée à une réduction des moyens :
 - nécessité de remettre à plat les méthodes d'allocation compte tenu des tensions observées sur les différents programme
 - nécessité de sortir de l'approche historique et de réfléchir autrement au dimensionnement des services

Une approche progressive et pragmatique

- 2011 2 expérimentations
 - effectifs œuvrant dans le domaine de l'application du droit des sols
 - crédits de fonctionnement alloués aux DREAL

2012

- développement à grande échelle pour l'ensemble des programmes MEDDE/METL
- priorités aux effectifs
- première application concrète à travers le dialogue de gestion pour 2013

Une méthode de travail collective

- Un pilotage et une coordination générale par le Secrétariat général
- Une approche par programme
- Une large association des services déconcentrés via des groupes de travail
 - => Les DREAL, DDT, DIR, DIRM et DDCS
 - => Des échanges entre responsables de programmes et services de terrain qui ont fait valoir leurs pratiques professionnelles et leurs actions quotidiennes

Un travail à poursuivre en 2013

- Ajustement des méthodes élaborées et expérimentées en 2012,
- Meilleur affichage des priorités au sein des programmes
- Elargissement du périmètre d'application
- Amélioration de la communication et de la lisibilité des méthodes

FIN



MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

www.territoires.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

www.developpement-durable.gouv.fr